



Saison 2023/2024

« Ecole de Rugby = Ecole de la vie »

Aucune autre citation emblématique ne nous semble mieux adaptée au concept éducatif et sportif de notre Ecole de Rugby.

L'Ecole de Rugby est fréquentée par des jeunes. C'est précisément parce qu'il s'agit de jeunes qu'il convient de parler d'école de la vie et surtout d'éducation.

Un enfant qui évolue dans un milieu associatif comme l'Ecole de Rugby, doit y retrouver, en termes de repère, les mêmes valeurs et les mêmes notions de respect que dans les milieux familial et scolaire, même si c'est un loisir.

C'est pour cela que nous demandons entre autres à chaque enfant :

- d'être poli,
- d'être ponctuel,
- de respecter les autres (joueurs, adultes, ...), de respecter le matériel, les lieux et les infrastructures,
- de bien se comporter lors du déroulement d'une activité, d'un match, ...
- d'aider au rangement.

I. LES ENTRAINEMENTS

I-1/ **Lieu et horaires** : tous les entraînements ont lieu au stade Ladoumègue à Massy.



	Lutins (- 6 ans)	Mini-Poussins (- 8 ans)	Poussins (-10 ans)	Benjamins (-12 ans)	Minimes (-14 ans)
Lundi			Sur convocation 18h30 à 20h00		tous les lundis de 18h30 à 20h15
Mercredi	entraînement tous les mercredis de 14h à 16h (arrivée entre 13h30 et 13h45) <i>Pour ces quatre catégories, un système de car-navette est prévu (uniquement les mercredis)</i>				16h à 18h (arrivée entre 15h30 et 15h45)
Judi				tous les jeudis de 18h30 à 20h00	
Vendredi					tous les vendredis de 18h30 à 20h00
Samedi	Matches amicaux, Plateaux ou tournois (sinon entraînement)				

Association RCME: N° FFR 4654J

Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 150 394,47€ - RCS EVRYB 450 488 465

Maison du Rugby – 5 rue des Olympiades BP17 – 91301 Massy Cedex – Tél : 01 60 11 50 73



Dès son arrivée, le joueur se met en tenue dans le vestiaire attribué, range convenablement ses affaires dans son sac de sport et aide l'éducateur à la mise en place de la séance.

I-2/ Règles de vie :

Nous rappelons que l'Ecole de Rugby n'est pas une garderie.

Par respect pour l'éducateur, pour son travail de préparation, et le reste de l'équipe, tout enfant inscrit se doit d'être présent aux entraînements sous peine de pénaliser ses coéquipiers lors des rencontres du samedi.

En dehors des horaires d'entraînement, l'enfant n'est plus sous la responsabilité du Club.

En prévision d'une absence ou d'un retard, nous vous demandons d'aviser personnellement l'éducateur et/ou le responsable de catégorie de votre enfant **le plus tôt possible**.

> Infrastructures et matériels d'entraînement

La municipalité de Massy place sous la responsabilité du Club RCME et de ses usagers un complexe sportif de qualité. En conséquence, **chaque dégradation orchestrée de manière individuelle ou collective sera à la charge de la ou des personnes civilement responsable(s) du ou des auteurs des faits.**

Les joueurs ne sont chaussés de leurs chaussures à crampons qu'à la SORTIE du vestiaire.

A l'issue de l'entraînement ou du match, les crampons doivent être ôtés avant d'entrer dans le hall du stade Ladoumègue donnant accès aux vestiaires. En aucun cas les vestiaires et les toilettes ne devront se transformer en un terrain annexe.

Les matériels sont mis à la disposition de chacun dans un but uniquement pédagogique. Ils ne doivent pas être utilisés sans autorisation ni surveillance. Pour mémoire et par exemple, le coût d'un sac de plaquage s'élève approximativement à 300 €.

Sous le contrôle de l'éducateur, préparatifs et rangements sont l'affaire de TOUS :

- avant le début de séance, l'équipement est retiré collectivement de son local de stockage,
- à l'issue de la séance et avant de regagner les vestiaires, le matériel est ramené collégalement, recensé puis rangé correctement.

> Effets personnels

Pendant et après les entraînements, chaque enfant doit être muni de l'équipement minimum exigible et de vêtements adaptés aux conditions climatiques. L'utilisation du maillot de match aux couleurs du club, distribué en début de saison, doit être évitée lors des entraînements et reste réservé pour les matches.

Le port du **protège dents** est obligatoire lors des entraînements et matches (l'enfant prend le risque d'être interdit de jeu s'il ne porte pas de protège dents).

Les bijoux, objets de valeur et lunettes doivent être retirés avant l'entrée sur le terrain. Les chaussures à crampons doivent être nettoyées (au minimum frottées, voire même lavées à la fin de chaque séance).

A l'issue de l'entraînement ou d'un match, il est du devoir de l'enfant et de son accompagnateur de veiller à ne rien oublier. A ce titre, nous conseillons vivement aux parents de marquer les vêtements de leurs enfants. **Tout remplacement d'équipement perdu (maillot, short, chaussettes) sera à la charge financière des parents.**

Les dirigeants et les éducateurs de l'Ecole de Rugby déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



> Comportement

Les comportements ou gestes déplacés envers les éducateurs, dirigeants, arbitres, joueurs ... seront immédiatement sanctionnés. Un renvoi provisoire ou définitif en fonction de leur gravité pourra être prononcé. L'agression, tant physique que verbale, la moquerie ou quelconque marque d'incivilité envers un équipier ou tout autre enfant sera sanctionné d'un renvoi provisoire. Les grossièretés sont à proscrire. **Le fair-play est de rigueur dans notre sport.**

A la fin de l'entraînement, pour des questions d'hygiène personnelle, de relaxation musculaire et par respect pour ses camarades, il est plus que conseillé de se doucher.

II. LES MATCHES ET LES COMPETITIONS

Afin de vous permettre une meilleure organisation, l'EDR s'engage à vous distribuer, dès que possible, le planning des matches et des compétitions par catégorie.

L'essentiel de la communication passe par l'**HEBDO de l'Ecole de Rugby**, distribué tous les mercredis aux enfants à l'issu des entraînements, et sur le site officiel du RCME (<http://www.rcmessone.com>) à la rubrique « Ecole de Rugby ». Jours, heures précises des rendez-vous et lieux des rencontres par catégorie et équipe y sont inscrits le mercredi précédent les matches ou compétitions.

Ayez pour réflexe systématique de consulter l'HEBDO de l'EDR !!!

En cas de déplacement extérieur, le point de rendez-vous est toujours fixé au parking ENSIA (rue des Olympiades), face à l'entrée menant au stade Ladoumègue, afin de s'assurer de l'effectif et de faire le bilan du nombre de places disponibles dans les véhicules des particuliers. Si, lors d'une sortie, les déplacements se faisaient en car, vous en serez avisés dans l'HEBDO du mercredi.

Les parents ne pouvant pas accompagner leur enfant doivent s'informer auprès de l'éducateur référent de l'heure de retour afin d'être présent pour récupérer leur enfant. De même, les parents confient leur enfant à un éducateur présent et doivent s'entretenir avec lui afin de bien confirmer les modalités du déplacement (transport, horaires, coordonnées et autres renseignements jugés utiles).

Par respect pour lui, pour ses coéquipiers, ses adversaires, l'encadrement et le travail de formation en cours, la présence de l'enfant inscrit à l'Ecole de Rugby est obligatoire tant à l'entraînement que pour les matches.

En cas d'impératif d'absence, il convient de prévenir l'éducateur le plus tôt possible afin de lui laisser le temps de trouver une solution de remplacement.

Rôle et devoirs des parents

La présence d'un parent (ou représentant légal) est obligatoire lors des rendez-vous à l'EDR ou pour des déplacements (souvent les samedis) et ce jusqu'à ce qu'un éducateur ou responsable confirme le déplacement ou l'activité prévue. Des changements de dernières minutes pouvant intervenir, les responsables de catégorie doivent s'assurer que tous les parents ont bien eu la bonne information.

Il est demandé aux parents (ou le représentant) de respecter les heures de retour, et d'être présent à l'heure.

Les parents = premiers supporters de leur enfant :

Nous conseillons aux parents d'accompagner régulièrement leur enfant lors de ces déplacements. La présence des parents est essentielle à l'équilibre et l'épanouissement des enfants.

Nous demandons également de s'assurer que les enfants ont la tenue requise : tenue d'entraînement adaptée aux conditions climatiques, équipements de match et d'inciter fortement son enfant à prendre une douche et a minima prévoir un change adéquat.

En cas de transport individuel, l'EDR ne couvre pas l'assurance des enfants transportés dans les véhicules des parents bénévoles. Il est donc de la responsabilité de chaque parent « d'assumer » ce mode de transport fait par un autre parent bénévole, OU d'assurer lui-même le transport de son enfant.

Association RCME: N° FFR 4654J

Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de **150 394,47€** - RCS EVRYB 450 488 465

Maison du Rugby – 5 rue des Olympiades BP17 – 91301 Massy Cedex – Tél : 01 60 11 50 73



III. CHOIX PEDAGOGIQUES DE FORMATION ET COMPOSITION DES EQUIPES

Les choix pédagogiques appartiennent à l'éducateur placé sous le contrôle du responsable de catégorie et du responsable technique de l'EDR. Ses décisions concernant l'approche technique du jeu et la gestion de son équipe ne peuvent pas être contestées des joueurs et des parents. Il en va de même pour la constitution des équipes et la décision de jeu ou de non-jeu (fonction de l'âge, du mérite et de l'équité de chaque enfant).

En général par catégorie et selon les effectifs, les équipes sont composées de la manière suivante :

- groupes I : enfants de 2^{ème} année de la catégorie et ayant plusieurs années de pratique du rugby
- groupes II : enfants de 1^{ère} année de la catégorie et ayant plusieurs années de pratique du rugby
- groupes III : enfants de 1^{ère} et 2^{ème} années de la catégorie et débutants dans la pratique du rugby

Chaque éducateur se tient à la disposition des parents pour discuter de ses choix et de ses objectifs, mais dans la mesure du possible hors des séances d'entraînement ou matches.

IV. LES IMPREVUS

Il est possible que des matches ou compétitions soient annulés dû à un éventuel contretemps, le plus souvent lié aux intempéries (terrains gelés l'hiver, neige, averses importantes, ...). Vous en serez prévenu personnellement le plus rapidement possible soit par téléphone, soit par SMS, soit par Email. (*), et l'information sera (dans la mesure du possible) diffusée sur le site internet du RCME

En aucun cas, nous ne souhaiterions annuler pour un manque d'effectifs, ce qui correspond à déclarer forfait. Ceci signifie pour une Ecole de Rugby, qui s'engage toujours financièrement lors d'une inscription, à perdre le chèque de caution. C'est de ce fait de l'argent en moins pour le fonctionnement de l'EDR. C'est dommageable pour les finances de l'Ecole de Rugby et c'est regrettable pour ceux qui ont fait l'effort d'être présents (enfants et adultes) et pour l'image de l'Ecole de Rugby et du Club.

() Il est donc impératif de donner des contacts téléphoniques joignables toute la journée et des mails personnel et/ou professionnel à jour. Ne pas oublier de communiquer tout changement.*

V. LES OBJECTIFS EDUCATIFS ET SPORTIFS

Gage de qualité, l'Ecole de Rugby du RCME est une des écoles de rugby les plus reconnues de l'hexagone, labellisée par la FFR depuis la saison 2007/2008, dernier renouvellement en 2024, avec la troisième étoile sur trois. C'est le fruit d'un travail de longue haleine et d'une volonté toujours plus accrue de vouloir progresser pour le plus grand plaisir des enfants. Plus que jamais, cette labellisation nous invite tous (enfants, parents et membres du Club) à faire preuve d'exemplarité en tout point et en tout lieu.

Notre souhait est de réaliser un travail de formation sérieux et continu dans le temps où chaque joueur peut recevoir une éducation rugbystique appropriée à sa catégorie afin d'appréhender au mieux les exigences de ce sport collectif.

Pour cela, l'Ecole De Rugby du RCME s'engage à mettre à votre disposition :

- des dirigeants bénévoles passionnés et dévoués,
- des éducateurs bénévoles brevetés ou en cours de qualification,
- des installations performantes.

Association RCME: N° FFR 4654J

Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 150 394,47€ - RCS EVRYB 450 488 465

Maison du Rugby – 5 rue des Olympiades BP17 – 91301 Massy Cedex – Tél : 01 60 11 50 73

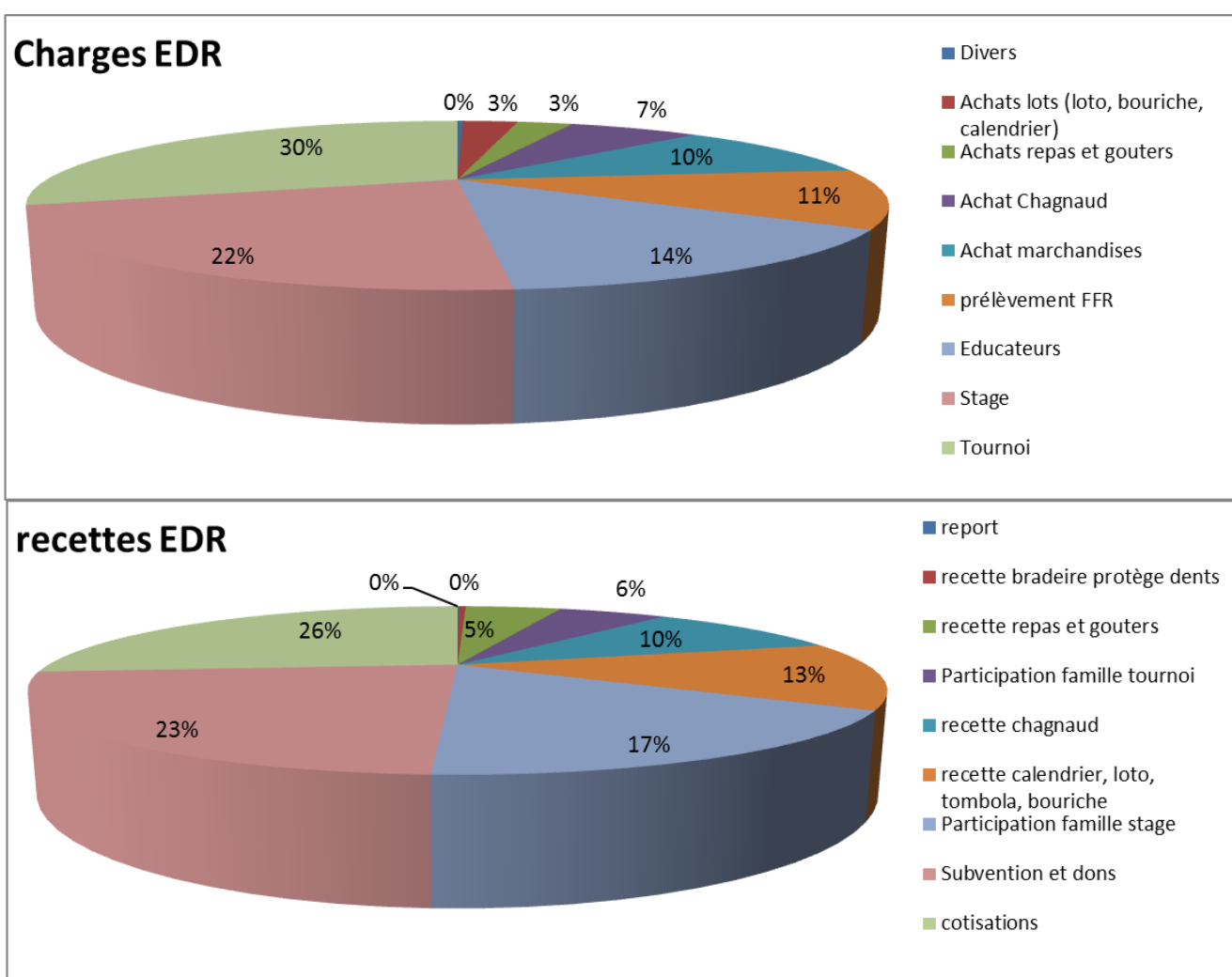


VI. LE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DE RUGBY

L'École de Rugby fonctionne sur le principe de l'autofinancement. Les activités et déplacements sont proportionnels aux ressources financières que l'EDR réalise.

Les cotisations de début d'année couvrent essentiellement les frais d'assurance et d'équipement, toutes les autres dépenses doivent être financées. Et c'est grâce aux participations des parents (pour une partie des déplacements et stages), mais surtout aux ventes que réalise l'EDR lors des grands événements de l'année que l'EDR couvre l'essentiel de ses dépenses :

- ventes de boissons et nourritures lors des tournois que nous accueillons,
- vente de calendrier de l'EDR,
- le Loto de l'EDR,
- les gouters vendus le mercredi,
-



L'École de Rugby, au titre de l'Association RCME, est habilitée à recevoir des dons. Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% du montant dans la limite de 20% du revenu net imposable. Un reçu fiscal vous sera envoyé dès réception de votre don.

Association RCME: N° FFR 4654J

Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 150 394,47€ - RCS EVRYB 450 488 465

Maison du Rugby – 5 rue des Olympiades BP17 – 91301 Massy Cedex – Tél : 01 60 11 50 73



Afin de nous aider, nous demandons votre entière adhésion dans la vie de l'Ecole de Rugby et dans la mesure de vos possibilités un investissement à nos côtés par un quelconque moyen que ce soit.

Ce peut être :

- amener des enfants sur les lieux des compétitions
- être en charge ponctuellement pour une équipe lors des compétitions : de l'eau, de la pharmacie, de rassurer les jeunes s'ils se sont blessés,
- prendre les scores
- arbitrer [*pour ceux qui ont les compétences, MERCI de se faire connaître*]

Alors ENSEMBLE, nous serons fiers du résultat.

Le Président du RCME
Lionel Tiron
et tout le staff EDR

L'Ecole de Rugby du RCME est labellisée par la Fédération Française de Rugby

Association RCME: N° FFR 4654J

Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de **150 394,47€** - RCS EVRYB 450 488 465

Maison du Rugby – 5 rue des Olympiades BP17 – 91301 Massy Cedex – Tél : 01 60 11 50 73